



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 40-F
4 février 1998
Original: français

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 1.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Niger (République du)

LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Quel est l'impact du développement des télécommunications
sur la femme dans les pays en développement?

LE CAS DU NIGER

Comment assurer une compréhension évolutive et dynamique de la condition des femmes dans le secteur des télécommunications, jauger la hauteur de leur contribution au développement de ce secteur et définir, dans la foulée, la nature des difficultés auxquelles elles peuvent se heurter dans leur volonté de "*rendre visibles*" la diversité de leurs rôles et la charge de leur travail?

Pour évaluer "*l'impact du développement des télécommunications sur la femme dans les pays en développement*", il nous paraît essentiel de répondre d'abord à ces différents niveaux de questionnement avant de préconiser une palette "d'actions concrètes" susceptibles de promouvoir et de renforcer le rôle moteur de la femme dans le processus du développement.

A cet égard, et il importe de le souligner, la présente session nous offre une double opportunité dont la première nous permettra sans doute d'inscrire nos actions dans la droite ligne des recommandations pragmatiques du sommet mondial pour le développement social de Copenhague de mars 1995 et de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en septembre de la même année. Deux conférences essentielles dont les programmes d'action mettent l'accent sur l'égalité et l'équité entre les sexes dans la réalisation des objectifs globaux du développement.

La deuxième opportunité, indissociable de la première, conforte la thèse désormais admise et partagée de l'habilitation de la femme, des femmes que nous sommes, dans le choix et la définition des programmes de développement dont nous constituons le passage obligé.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés • de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Les indicateurs qui plaident en faveur de cette assertion, bien que connus, méritent cependant d'être rappelés. Selon le FIDA, le Fonds international de développement agricole, les femmes jouent un rôle de premier ordre dans l'économie de nombreux pays africains où elles représentent:

- 33% de la main-d'oeuvre;
- 70% des travailleurs agricoles;
- 60 à 70% de la main-d'oeuvre produisant l'alimentation destinée à la consommation des ménages et à la vente;
- 100% de la transformation des produits alimentaires de base;
- 90% de l'eau et du combustible des ménages;
- 80% de l'entreposage et du transport alimentaires des fermes au village;
- 90% du sarclage et du désherbage;
- 60% de la récolte et de la commercialisation.

Cependant et en dépit de cette visibilité concrète des efforts des femmes, force est de reconnaître que la discrimination constitue aujourd'hui encore le lot de notre réalité... de femme!

Au Niger par exemple, la femme ne jouit pas pleinement de toutes ses prérogatives: le taux de scolarisation des filles est particulièrement faible (19%) et le déséquilibre par type d'enseignement est tout aussi profond: 37% de filles sont inscrites au primaire, 10% dans le secondaire et 1,5% dans le second cycle du secondaire.

En outre, 8% seulement des femmes nigériennes étaient alphabétisées en 1992 contre 20,9% pour les hommes. Si l'on y adjoint la précocité du mariage et de la maternité dès l'âge de 14 ans, les grossesses multiples et rapprochées (plus de 7 enfants par femme), on perçoit mieux toute la difficulté de ces femmes à s'assumer et, qui plus est, dans une société à forte prégnance islamique.

Aujourd'hui, les femmes scolarisées n'occupent que 17% des emplois de la fonction publique, généralement, des emplois de second rang.

Face à cette situation, les autorités nigériennes ont décidé d'intervenir aux niveaux institutionnel, juridique et politique pour promouvoir le statut économique de la femme, conformément au plan d'action de la conférence internationale pour la population et le développement et à la plate-forme d'actions de Beijing.

Ainsi, en dehors d'une seule qui siège à l'Assemblée nationale et des ministres du développement social et du tourisme, plusieurs femmes ont été nommées à des postes plénipotentiaires, en France et au Canada notamment. Depuis 1991, on assiste également à l'émergence d'organisations non gouvernementales et d'associations féminines qui oeuvrent pour la promotion de la femme, mais dans un contexte de dégradation continue de l'économie.

De fait, pays enclavé de la frange soudano-sahélienne, le Niger est un pays pauvre dont l'économie fortement ruralisée maintient encore les femmes dans un retraitisme de mauvais aloi.

C'est dire que dans le domaine des télécommunications, des efforts considérables restent à fournir: le réseau téléphonique ne dessert que les grands centres urbains et le faisceau hertzien ne balaie, pour l'instant, que 36% du territoire qui fait deux fois la superficie de la France! La numérisation téléphonique n'est pas encore effective et le réseau Internet mis en place en 1997, au lendemain de la 17ème Journée mondiale des télécommunications, n'en est qu'à ses balbutiements malgré l'explosion et la libéralisation du marché de l'informatique.

Avec une seule chaîne de radiotélévision, trois stations de radios périphériques qui diffusent principalement dans la capitale et une moyenne d'un poste récepteur pour 60 000 personnes, le Niger assurément est loin du compte même si certains partenaires au développement, comme la République fédérale d'Allemagne ou le Luxembourg, ont mis en oeuvre des programmes d'appui aux capacités d'accès des femmes rurales à l'information par la distribution notamment de postes récepteurs.

Jusqu'à une date encore récente, le système des télécommunications était assuré par deux entités administratives bien distinctes: l'Office des postes et télécommunications (OPT) créé en 1970 et qui, en 1995, employait quelque 2 063 agents dont près de 25% de femmes exerçant essentiellement dans les secteurs du tri postal, la philatélie, les chèques postaux, le central téléphonique et/ou administratif, etc., la Société des télécommunications internationales du Niger (STIN) créée en 1981 et qui travaille en tandem avec l'OPT dans la gestion des équipements et infrastructures de télécommunication, en particulier:

- la station terrienne Novotel;
- la station terrienne de Karma et son départ;
- le centre de transit international téléphonique;
- les artères de faisceaux hertziens assurant les liaisons internationales.

La STIN emploie 109 agents et son capital est réparti entre l'Etat du Niger (87,5%) et la Compagnie française des câbles sous-marins (12,43%).

Depuis 1997, ces deux sociétés ont été restructurées et les réformes ont abouti à la création d'une société d'économie mixte, la Société nigérienne de télécommunications (SONITEL) née de la fusion de la branche télécommunications de l'OPT et de la STIN, et d'un établissement public à caractère industriel et commercial, l'Office national de poste et d'épargne (ONPE) dont la constitution repose sur la fusion de la branche poste et de l'épargne.

A l'heure actuelle, la SONITEL se propose de promouvoir la téléphonie cellulaire dont l'implantation au Niger nécessitera la numérisation effective de tout le réseau et le choix d'une norme standard qui autorise une continuité de service sur une très large échelle géographique.

De telles innovations exigent évidemment d'importantes ressources financières puisqu'il s'agira de moderniser tous les équipements et infrastructures qui, aujourd'hui, sont vieux de 15 à 20 ans alors même que la téléphonie rurale initiée en 1994-1995, marque déjà le pas.

Le programme-cadre de développement du système des télécommunications prévoit d'ici à l'horizon 2000, un investissement de près de 265 milliards de francs CFA pour renforcer les capacités de desserte.

Pour autant, les disparités zones urbaines-zones rurales ne seront pas résolues en termes d'accès aux moyens de télécommunication. En la matière, l'offre des services dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des sociétés et entreprises, est caractérisée par une gamme incomplète dans un pays où on dénombre, en tout et pour tout, 3 hôpitaux nationaux, 5 centres hospitaliers départementaux et 375 formations sanitaires, dans un pays où, selon la Banque mondiale, les lignes de pauvreté sont plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain et où *"la pauvreté a aggravé la situation de la femme (...) par la difficulté d'accès à la terre et au crédit, le surcroît des charges de travail, la désintégration des familles, l'analphabétisme et la faible scolarisation des filles"*.

Dans ces conditions, il est clair que le développement des télécommunications ne peut profiter qu'à la minorité des femmes scolarisées des centres urbains et périurbains dont la plupart découvrent d'ailleurs à travers la micro-informatique et dans les écoles de formation qui prolifèrent, des moyens de s'émanciper sur le plan professionnel par la maîtrise notamment des modules de bureautique, d'analyse de programme, de comptabilité et même de publication assistée par ordinateur (PAO).

Cet engouement qui s'est développé parallèlement au plan d'informatisation de certaines sociétés privées (services facturation-encaissement, gestion de stock, etc.) a favorisé l'émergence d'un marché potentiel d'emploi, actuellement en plein marasme: l'offre est très importante et malgré cette situation, les centres de formation privés accueillent de plus en plus d'étudiantes.

Même dans le domaine des enseignements de journalisme radio-télé, les femmes paient leurs frais d'inscription pour se préparer aux métiers de la communication tout en sachant pertinemment que l'Etat n'embauche plus...

En vérité, le seul secteur d'activité où l'on peut mesurer l'impact du développement des télécommunications sur la femme, en particulier la femme rurale, c'est incontestablement le domaine de l'agrométéorologie en raison des prévisions pour les plans de campagne agricole.

Avec une population estimée, en 1996, à 9,1 millions d'habitants dont 63% vivent, selon le Ministère nigérien des Finances et du Plan, en dessous du seuil de pauvreté et 34% en dessous du seuil d'extrême pauvreté, une économie rurale fortement soumise aux aléas climatiques et un profond déséquilibre entre la production alimentaire et la croissance démographique (3,2%): les prévisions du centre régional d'agro-hydro-météorologie (AGRHYMET) du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) sont d'une extrême importance pour les populations rurales qui vivent, ces dernières années, dans un cycle permanent de chronicité alimentaire.

L'AGRHYMET dispose en effet d'un système fiable d'informations satellitaires qui lui permet d'informer les neuf pays membres du CILSS (Niger, Burkina Faso, Tchad, Mali, Sénégal, Mauritanie, Cap-Vert, Gambie et Guinée-Bissau) sur les tendances évolutives de la pluviométrie et de les alerter, en temps opportun, sur toute menace acridienne sur la région.

Un système d'alerte précoce (SAP) existe dans chacun des pays membres. Au Niger, le SAP, piloté par le cabinet du Premier ministre et dirigé récemment encore par une femme, sert de relais d'information entre le système des Nations Unies et les bailleurs de fonds. Il aurait certainement gagné en efficacité s'il était relié au SMIAR, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture.

Créé en 1975 à la demande de la Conférence de la FAO de 1973 et de la Conférence mondiale sur l'alimentation de 1974, le SMIAR constitue, à l'heure actuelle, le seul dispositif international qui fournit des données et des analyses exhaustives sur la situation et les perspectives de l'offre et de la demande alimentaire dans l'ensemble des pays du monde.

C'est en fait un système d'appui à la décision dont l'objectif majeur est d'identifier les pays ou régions où les risques de pénuries alimentaires sont imminents et d'évaluer les besoins alimentaires d'urgence.

Le Niger n'a pas encore accès au WORLD WIDE WEB, faute d'un équipement informatique et des connections téléphoniques à haut débit. En attendant, il s'approvisionne auprès de l'AGRHYMET et du réseau RIO de l'ORSTOM lequel assure la rediffusion des messages SMIAR auprès des services demandeurs.

Autre niveau d'impact, mais à un moindre degré: la mise en place de dispositifs échographiques dans certaines unités de soins. Le système est encore embryonnaire, mais il aura déjà permis, dans les cas délicats de grossesses, de sauver la mère et l'enfant.

Beaucoup reste à faire. Il reste entendu que l'Etat nigérien doit moderniser les télécommunications s'il veut acquérir l'efficacité nécessaire à la mise en perspective du développement, en faisant notamment la promotion de la télémédecine, de la téléassistance et de la télémonitoration.

A cet égard, il nous semble que la session actuelle pourra nous être d'une très grande utilité pour rechercher, à travers une réflexion collective et une unité d'actions cohérentes, les moyens de mettre nos pays au diapason des nouvelles technologies de télécommunication. Les expériences initiées au Cameroun et les études de faisabilité sur la télémédecine en cours au Gabon pourront certainement nous aider à promouvoir des idées novatrices, à permettre aux femmes d'affirmer leur présence pour assumer la plénitude de toutes leurs responsabilités dans les choix technologiques adaptés à leur personnalité, leurs compétences et leur volonté d'être tout simplement, et à nos pays de s'ouvrir ainsi et définitivement aux courants modernisateurs du III^e millénaire.

